



Pomy, le 5 juin 2018

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2018 - 01

Sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2017, ainsi que les comptes communaux 2017 avec aux produits Frs. 2'957'799.23 et aux charges Frs. 2'951'823.90, ils dégagent un excédent de produits de Fr. 5'975.33.

D'un budget présenté avec un excédent de produits de Frs. 117'248.-, le résultat final de nos comptes 2017 se solde par un excédent de produits de Frs. 5'975.33. Cela après avoir couvert tous nos amortissements obligatoires, soit Frs. 214'881.50. Une attribution au fonds de réserve eau de Frs. 22'346.20, et des amortissements supplémentaires de Frs. 210'460.- soit Frs. 13'200.- pour l'abri vélo, Frs. 37'260.- pour le columbarium et Frs. 160'000.- pour le bâtiment communal.

RECETTES

2. FINANCES.

210. Impôts.

Le montant global du poste impôts est supérieur de Frs. 98'133.54.- par rapport au budget.

Dont les principales causes sont :

- Frs. 30'401.99 de plus pour l'impôt sur le revenu.
- Frs. 72'031.77 de plus pour l'impôt sur la fortune.
- Frs. 33'269.65 de plus pour les droits de mutations.
- Frs. 16'950.00 de plus pour l'impôt sur les successions et donations.
- Frs. 1'501.50 de plus pour l'impôt foncier.
- Frs. 20'068.80 de moins pour l'impôt des personnes morales.
- Frs. 12'617.19 de moins pour l'impôt à la source.
- Frs. 26'062.50 de moins pour les gains immobiliers.

180. Transport publics.

452.00. Couche thématique transport

Le retour de Frs. 251636.- lié à la réfection du chemin de Moulinet.

220. Finances.

Conforme au budget.

3. Domaines et Bâtiments.

Les locations de nos différents bâtiments et terrains sont conformes au budget.

810. Service des eaux.

Les ventes d'eau potable se montent pour l'année concernée à Frs. 115'343.55, ce montant est à quelques francs près le même que l'année dernière.

DEPENSES

1. ADMINISTRATION GENERALE.

102. Municipalité.

300.00. Conforme au budget.

110. Administration.

Poste également conforme au budget.

2. FINANCES.

220. Finances.

Conforme au budget.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS.

320. Forêts.

Participation au garde de triage plus faible que le budget.

353. Ancien Collège.

Les taux d'intérêts très bas allègent quelque peu les charges de ce bâtiment.

358. Bâtiment communal.

Un amortissement extraordinaire de Frs. 160'000.- ainsi que la création d'un local sanitaire dans le garage de l'employé communal pour Frs. 9'786.- explique l'augmentation des charges du bâtiment communal.

359. Nouveau collège.

Des charges un peu moins élevées que le budget liées aux taux d'intérêts des dettes relativement bas actuellement.

4. TRAVAUX.

420. Service de l'urbanisme.

318.10. PGA.

Le serpent de mer PGA dépasse le budget de Frs. 29'767.90.

430. Routes.

314.02. La création d'un trottoir à Chevressy, chemin de la Rochette 6 à 12, pour Frs. 22'407.- explique la différence par rapport au budget.

318.00. Des frais d'étude pour le futur giratoire de Frs. 3'478.- grève ce poste.

440. Parcs, promenades, cimetière.

332.00. L'amortissement extraordinaire du columbarium charge ce poste de Frs. 37'260.-.

450. Ordures ménagères et compostière.

314.00. La pose d'une nouvelle clôture à la compostière pour un montant de Frs. 15'044.55 explique l'augmentation des charges par rapport au budget.

460. Réseau égouts, épuration et eau de surface.

352.00. Une nouvelle taxe cantonale sur l'élimination des micropolluants de Frs. 9.- par hab. plus TVA soit Frs. 7'387.20 est intégrée à ce poste.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.

500. Groupement scolaire ASIYE.

352.00. Tout est regroupé sous ce poste depuis que tous nos élèves sont scolarisés dans le cadre de l'ASIYE. Un montant plus faible que budgété de Frs. 72'247.20.

6. POLICE.

600. Police administration.

Notre participation communale de 1.27 points d'impôts à la réforme policière cantonale et de 2 points d'impôts à la police Nord Vaudoise.

650. Défense contre l'incendie.

352.00. Participation à la régionalisation de la défense incendie de Frs. 40.74 par habitant.

7. SECURITE SOCIALE.

710. Service social communal et intercommunal.

352.05. Bonne nouvelle, le coût de l'accueil de jour est moins élevé que prévu de Frs. 8'615.-.

720. Prévoyance sociale cantonale.

351.00. La facture sociale est de Frs. 31'801.- plus élevée que ce qui nous avait été annoncé.

730. Santé publique.

Contribution AVASAD (soins à domicile) passe à Frs. 93.- par habitant soit Frs. 6'7890.-.

8. SERVICES INDUSTRIELS.

810. Service des eaux.

314.00. La création d'une borne défense incendie ainsi qu'une nouvelle conduite d'eau pour les nouveaux immeubles le long du chemin de Pins occasionnent des frais supplémentaires de Frs. 16'340.-.

318.00. La mise en place de l'autocontrôle supervisée par un bureau d'ingénieur coûte Frs. 5'940.-.

Conclusions.

Le total de nos amortissement obligatoire se montent à Frs. 214'881.50 et les amortissements supplémentaires à Frs. 210'460.-.

Notre cash-flow pour 2017 se monte à Frs. 425'341.50.

La dette brute se monte à Frs. 5'486'702.15.

Le nouveau système de calcul de la péréquation intercommunale ainsi que de la facture sociale provoquent de grosses différences d'une année à l'autre dans le résultat des comptes.

La Municipalité propose au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.